IL DÉPLORE LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LES CADRES DE SONELGAZ

Le coup de gueule de Boutarfa

Les gestionnaires ne peuvent travailler dans un environnement de suspicion. C'est l'assertion qu'a développée hier le P-dg de la holding Sonelgaz, confronté, notamment, à une législation douanière «inadaptée» et qui «pénalise les gestionnaires» et à des «faux procès» et appelant à des enquêtes «dans la sérénité».

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - C'est un Noureddine Boutarfa excédé par la propension d'aucuns à «diaboliser» les cadres gestionnaires et par les «pressions» qu'ils subissent qui s'est présenté hier face aux médias à l'occasion de la présentation des comptes 2011 consolidés des sociétés du groupe Sonelgaz. Tant sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale, dont il était l'invité matinal de la rédaction, que devant les représentants des médias publics et privés au Centre de formation de Ben Aknoun à Alger, le premier manager de la Société nationale d'électricité et du gaz a exprimé l'impossibilité pour ses cadres de gérer, livrer les projets notamment d'urgence dans les temps et de poursuivre les réformes dans un environnement hostile.

«Nous ne pouvons travailler dans un environnement où il y a de la suspicion à tous les niveaux», dira Noureddine Boutarfa, dont le rapport avec les services des Douanes nationales, notamment, ne semble pas être un rapport de confiance. «La législation douanière (le code de 1997) est inadaptée», relève le P-dg de Sonelgaz, déplorant, entre autres et de manière tacite, le zèle des agents douaniers à appliquer la loi, stricto sensu, en matière de contrôle et gestion unitaire des expéditions. Mais — et d'autant que «les expéditions ne vont pas être toutes conformes», reconnaît le manager de Sonelgaz — cette application pénalise pourtant les gestionnaires et managers des filiales de ce groupe. Et de citer, notamment, les P-dg de la centrale Koudiat Eddradouch et de la GRTE, suspectés parfois et indûment, considère-t-on, de transfert illicite de devises et sujets à procédures judiciaires en cours. Et cela même si Noureddine Boutarfa relève que la Direction générale des douanes est «consciente» et que les deux parties œuvrent à trouver une solution, les propositions formulées par Sonelgaz restant encore à l'étude. Mais aussi l'occasion pour le P-dg de Sonelgaz ainsi que celui de la Société de distribution d'Alger (SDA), M. Boussourdi, de déplorer les faux procès intentés aux sociétés du groupe, suspectées de surfacturations ou de «truander» leurs clientèles. Et cela même si Noureddine Boutarfa reconnaît le droit pour les différentes institutions en charge de la sécurité prévention et du contrôle économique et financier (Douanes, Inspection générale des finances, police judiciaire, Gendarmerie nationale, Direction du renseignement et de la sécurité ...) de «faire leur travail» et d'engager des enquêtes. Mais des enquêtes à poursuivre «dans la sérénité», relève Boutarfa qui estime, néanmoins, que les gestionnaires n'ont pas à «passer leur temps» dans les tribunaux, les services de police et les services de douane.

Photo : Samir Sid

Et cela dans le contexte où les sociétés de Sonelgaz enregistrent d'importants déficits et mauvais résultats financiers, peinant à réaliser leurs engagements et contraintes à l'endettement pour financer leurs investissements. Concernant l'alimentation électrique, l'on semble optimiste sur la satisfaction globale de la demande en période estivale, celle-ci devant progresser de plus de 14% si les températures caniculaires sont avérées. Et même si la région du Sud-Est risque de subir les mêmes perturbations que l'année dernière, dans la mesure où le plan d'urgence lancé rencontre des blocages (problèmes de dédouanement, oppositions de tiers...). D'autre part, l'on évoque plusieurs projets visant à assurer l'autonomie du Grand Alger en matière de distribution, créer une grande société de la production électrique avec le rachat des parts de Sonatrach dans les sociétés opérationnelles ainsi que la création d'une société en charge de l'engineering et d'une société chargée du renouvelable. En ce sens, Noureddine Boutarfa laisse entendre que le programme de développement des énergies nouvelles et renouvelables, visant à générer 22 000 MW d'énergie dont 10 000 exportables d'ici 2030, pourrait s'étaler jusqu'en 2040, en raison d'une meilleure maîtrise des processes et dans le souci d'une intégration nationale optimale. Dans ce contexte, le P-dg de Sonelgaz a indiqué que son groupe et l'initiative industrielle Desertec «maturent» un projet de production de 1000 mW d'électricité à partir du renouvelable.

C. B.

REVALORISATION ANNUELLE DES PENSIONS DE RETRAITE

Le dossier entre les mains de Djamel Ould Abbès

La décision finale portant revalorisation annuelle des pensions de retraite sera prise au niveau du département du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. Ça sera à l'occasion d'une rencontre restreinte entre les responsables du ministère de tutelle et ceux de la Caisse nationale de retraite (CNR). La décision revient à Djamel Ould Abbès, le ministre du Travail par intérim.

Abder Bettache — Alger (Le Soir) - Selon des indiscrétions, la réunion du conseil d'administration de la Caisse nationale de retraite (CNR) a été houleuse, et les différentes parties ont passé en revue les différentes simulations portant revalorisation des pensions de retraite pour l'année 2012. Ainsi, même si les responsables de la Caisse nationale de retraite ont implicitement admis que la revalorisation serait de 10%, alors que ceux de la Fédération nationale des travailleurs retraités (FNTR) revendiquent 15%, la décision finale sera tranchée au niveau du département du Travail.

Lors de la réunion de lundi dernier, les membres du conseil d'administration de la CNR ont débattu de six proposions portant revalorisation des pensions de retraite. Les propositions varient entre 5% et 10% concernant 2 077 326 pensions de retraite. Une revalorisation des pensions variant entre 5%, 6% et 7% aura un impact financier annuel respectivement de 13,5 MDA, 16,3 MDA et 19,1 MDA, alors que le gain mensuel variera pour les trois taux respectivement entre 541 DA, 653 DA et 765 DA.

Or, les taux appliqués de 8%, 9% et 10% auront pour conséquence directe un gain mensuel moyen pour les retraités respectivement de 874 DA, 982 DA et 1 090 DA. L'impact annuel de ces trois taux sera, quant à lui, respectivement de 1,816 MDA, 2,041 MDA et 2,266 MDA. Du côté de la FNTR, on reste convaincu qu'«une revalorisation conséquente des pensions de retraite est une réponse légitime aux revendications des retraités». A ce propos, les syndicalistes de la FNTR ont mis sur la table de la réunion du conseil d'administration de la CNR leur plate-forme de revendications qui portent sur une revalorisation de 15% de la pension et une révision à la hausse de la prime de la femme au foyer.

Les représentants de la FNTR au sein de la CNR ont pour appuyer leurs revendications, argué que «toutes les augmentations des fonctionnaires salariés, depuis 2008, ont, engendré un apport considérable pour les cotisations sociales dont la CNR, soit 150 à 200 MDA». Il est à noter qu'en avril dernier, la FNTR a réuni sa commission exécutive fédérale (CEF), une réunion lors de laquelle elle avait relancé la question de la revalorisation annuelle des pensions de retraite. D'ailleurs, dans son rapport moral lu à l'assistance, le secrétaire général de la FNTR a indiqué que «depuis le mois de janvier de l'année en cours, et bien avant de percevoir les nouvelles pensions, les prix des produits alimentaires, des produits maraîchers et des viandes ont subi une flambée sans précédent, dépassant l'entendement, réduisant ainsi à néant les revalorisations exceptionnelles accordées par le président de la République».

Pour rappel, la dernière augmentation des pensions de retraite a eu lieu le 1er janvier dernier, au lendemain de la décision prise en Conseil des ministres, de relever à 15 000 DA toutes les pensions et allocations de retraite inférieures à ce montant à partir du 1er janvier 2012, au bénéfice des retraités salariés et non-salariés. En 2011, le taux de valorisation annuel a été fixé à 10%, selon le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. «Cette revalorisation (2011) a concerné plus de deux millions de bénéficiaires pour un impact financier global de 23 milliards de dinars à la charge de la Caisse nationale de retraite», avait précisé le ministre Tayeb Louh, lors d'un point de presse. Le ministre a aussi rappelé la mise en œuvre en 2009 de la décision du chef de l'Etat, Abdelaziz Bouteflika, relative à la revalorisation exceptionnelle de 5% des pensions et allocations de retraite directes et principales de reversion, dont le montant est inférieur à 11 000 DA, à la charge du budget de l'Etat. Il a aussi évoqué l'instauration en 2006 de l'indemnité complémentaire des pensions de retraite et d'invalidité (ICPRI), dont le montant est inférieur à 10 000 DA, et de l'indemnité complémentaire des allocations de retraite (ICAR), dont le montant est inférieur à 7 000 DA, à la charge du budget de l'Etat.

A. B.

COUP D'ENVOI HIER DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Oued El-Harrach change de visage

Oued El-Harrach est en voie de se débarrasser de l'image si négative qu'il véhicule. En 2015, l'oued, qui dégageait jusque-là des odeurs nauséabondes, laissera place à des espaces verts et de loisirs grâce à un projet ambitieux.

Nawal Imès- Alger (Le Soir)- Des maquettes à faire rêver ont été exposées hier à l'occasion du coup d'envoi du projet confié à un groupement algéro-coréen.

Des piscines, des terrains de jeux, des stades et des pistes cyclables remplaceront, à la fin 2015, l'actuel paysage de désolation.

Le projet est d'envergure : il vise à faire de oued El-Harrach, tristement célèbre pour ses odeurs nauséabondes, le nouveau centre de gravité de la baie d'Alger autour duquel s'implanteront d'autres projets.

Objectif : modifier totalement l'image de la région, créer une zone riveraine attractive, offrir des possibilités de réutilisation des eaux et la lutte définitive contre la pollution. Sellal, qui donnait le coup d'envoi des travaux, a promis de faire oublier l'actuel oued El-Harrach aux odeurs de «ploum-ploum». La question des industriels pollueurs n'a pas été évoquée hier. Elle reste, cependant, l'une des principales problématiques : seulement 30% des rejets industriels sont reliés à une station d'épuration.

N. I.

SELON LE WALI

Les palmiers plantés au niveau de la capitale n'ont pas été importés

Point d'importation de palmiers à partir de l'Espagne. Le wali d'Alger certifie que les centaines de palmiers ayant été plantés un peu partout à Alger proviennent du sud du pays. Ils ont coûté entre 65 000 et 70 000 dinars l'unité.

Pas moins de 1 500 palmiers seront plantés au niveau de la capitale, notamment aux abords de l'autoroute Est et la rocade Sud.

N. I.

Le second tronçon du tramway inauguré

Revêtant la casquette de ministre des Transports par intérim, Sellal a donné le coup d'envoi du second tronçon du tramway d'Alger. Désormais, ce dernier reliera Bordj-El-Kiffan à Ruisseau. Dès demain, les usagers pourront l'emprunter. Il faudra compter entre 20 et 50 DA en fonction du trajet à parcourir. Le tronçon est départagé en zones. Pour chaque zone, il faudra débourser 20 DA. L'usager qui fera la totalité du tronçon s'acquittera de la somme de 50 DA. Des formules d'abonnement sont prévues pour les usagers qui comptent en faire leur moyen de locomotion principal.

N. I.